

ID: 026-212600431-20221118-DELIB31_2022-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL **MUNICIPAL**

Nombre de conseillers

De la commune de Beauvoisin (Drôme)

Séance du 18 novembre 2022 à 18 heures 30

• en exercice : 11

 présents : 09 votants : 07

: 2 absents

 exclus : 0

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement

convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de : Christian

THIRIOT, Maire.

Étaient présents :

DRAMAIX Jean-Guy, DUMAS Chantal, MORIN Catherine, MARCHAL Laurence, MILLET Jérôme, THIRIOT Christian, NOUVEL Alain, LUCIANO Luc, ARDISSON Jean-Claude.

Excusés : CORNAND Jean-Jacques (a donné pouvoir à THIRIOT

Christian), BLAIN Bruno.

Date de convocation : 14/11/2022

Date d'affichage:

Secrétaire de séance : Chantal DUMAS

Objet:

Délibération n°31.2022

Attribution de subvention Associations Chantiers funambules et Beauvoisin Jumelages pour l'année 2022

Monsieur le Maire délègue à Laurence MARCHAL la présentation des demandes de subvention des associations les Chantiers Funambules et Beauvoisin Jumelages. Messieurs Alain NOUVEL et Christian THIRIOT ont quitté la salle et n'ont pas pris part au vote. Le pouvoir de Monsieur Jean-Jacques CORNAND n'a pas été pris en compte.

Madame MARCHAL propose les attributions suivantes :

made in it to it is to propose too attribution outvaritoo.			
Association	Montant	Montant	Montant
	attribué 2021	demandé	proposé 2022
		2022	
Chantiers	400		300
funambules			
Beauvoisin		600	300
Jumelages			

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide d'approuver les montants proposés ci-dessus
- Autorise Monsieur le Maire à verser les subventions à cette association.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Publié ou notifié le Acte rendu exécutoire après le dépôt en

Fait à Beauvdis In, le Christian THIR